

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 10 JUIN 2024**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue lundi le 10 juin 2024, 18 heures 30 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 18:30 heures par le président d'assemblée, Monsieur Pierre Chamberland, maire.

L'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

2024-06-149

Autorisation de forage d'un puits –

CONSIDÉRANT QUE les 2 derniers forages n'ont pas donné de résultat satisfaisant pour l'apport en eau pour l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis que de forer un 3^e puits dans l'aménagement à l'avant de l'arbre de l'amour s'avèrerait peut-être concluant;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de faire effectuer le forage d'un 3^e puits à l'endroit déterminé qui a été validé et accepté par la firme d'hydrogéologue au dossier, Groupe Akifer et que ladite firme supervise le forage selon les règles et les tarifs soumis lors de l'octroi du mandat.

2024-06-150

Mandater la firme Forage de puits Champagne

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater la firme Forage de puits Champagne pour le forage d'un 3^e puits au coût de 13,517.61\$ incluant les taxes tel que soumissionné en novembre 2023 pour une profondeur de 200 pieds.

2024-06-151

Levée de l'assemblée –

Il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de lever l'assemblée à 18h56 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière